

BGer 4A_120/2017 vom 20. März 2017

Bundesgericht, 2017-03-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_120_2017

FR: TF 4A_120/2017 du 20 mars 2017

IT: TF 4A_120/2017 del 20 marzo 2017

Erwägungen

E. 1

Il est pris acte du retrait du recours.

E. 2

La cause 4A_120/2017 est rayée du rôle.

E. 3

Un émolument judiciaire de 500 fr. est mis à la charge de la recourante.

E. 4

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 5

La présente ordonnance est communiquée aux mandataires des parties et à la Cour de justice du canton de Genève, Chambre des baux et loyers.

Lausanne, le 20 mars 2017

Au nom de la Ire Cour de droit civil

du Tribunal fédéral suisse

La Présidente : Kiss

Le Greffier : Widmer

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.